



**ASSOCIATION POUR LA DEFENSE
DES DROITS DE L'ENFANT
« ADDE »
KINSHASA / KIMBANSEKE**

S O S ENFANTS DU MANIEMA

1. ETAT DES LIEUX

Après plusieurs décennies de dictature accompagnée d'une mauvaise gouvernance Systématisée de la République et environ sept ans de guerres successives, la situation sociale de la population congolaise d'une manière générale est catastrophique.

Elle se caractérise par la dégradation du système éducatif, l'insuffisance et/ou l'inaccessibilité aux soins médicaux, l'impaiement des modiques salaires des travailleurs, le délabrement du tissu économique et des infrastructures de base ...

Cet état est vécu différemment dans les provinces du pays. Il existe tout naturellement des provinces qui sont plus victimes que les autres. C'est le cas de la province du MANIEMA laquelle, pour avoir bénéficié aussi bien de peu de subsides de la part des différents gouvernements qui se sont succédés au pouvoir depuis l'accession du pays à l'indépendance que de peu d'assistances de la part de la communauté internationale, est durement frappée par les effets dévastateurs des guerres que venait de connaître le pays. Ces dernières sont venues achever les quelques vestiges de la colonisation et placent les habitants de la dite province dans des conditions de vie plus que précaires.

En effet, la population de la province du MANIEMA, outre qu'elle a été victime de beaucoup de violations des droits de l'homme (tueries, incendies des maisons, arrestations arbitraires, traitements inhumains et dégradants, tortures, viol systématique des femmes et des jeunes filles, enrôlement des enfants dans les armées et milices, extorsion et vandalisme des biens...) dont les traumatismes se font sentir jusqu'à ce jour, vit dans une hantise permanente de l'issue de la transition si fragile et dont les effets tardent à être vécus notamment dans les milieux ruraux. Comme dans la plupart de territoires occupés, la contrée vit une sous administration qui favorise la perpétration d'abus divers et de violations des droits de l'homme. A titre illustratif, Madame OLIVE administrateur du territoire de KABAMBARE, fut placée en résidence surveillée par le commandant DOUGLAS MUSWAMPA à NAMOYA (SARAMABILA) en fin Novembre 2003. A la base de cette mise en résidence surveillée, la gestion des recettes des différentes barrières illégales jonchant les diverses pistes de la contrée. Pour obtenir sa libération, il a fallu faire intervenir la hiérarchie politique et militaire du RCD, le gouvernement d'union nationale basée à Kinshasa n'ayant pas encore d'emprise sur les autorités de céans.

Les écoles fonctionnent tant soit peu nonobstant l'état de délabrement des bâtiments, le manque de fournitures scolaires, de matériels didactiques et de motivation des enseignants avec comme conséquence la baisse du niveau de l'enseignement et l'abandon massif des élèves dont les parents à qui il échoit de prendre en charge la totalité de frais scolaires de leurs enfants et la motivation des enseignants sont généralement très démunis et de ce fait, incapables d'assumer cette responsabilité.

*Siège : 23, Rue Yumbu, Q/Ngampani, C/Kimbanseke - Tél. : (00243) 98 34 23 38 -
(00243)081 81 00 332*

B.P. : 1028 e-mail : katakala@yahoo.fr ; adde4@caramail.com

Les taux d'abandon et de non scolarisation des filles sont largement supérieurs à ceux des garçons à cause notamment de considérations phalocratiques et sécuritaires.

La couverture sanitaire est très précaire. Les formations médicales insuffisantes et en état de délabrement très avancé manquent de matériels et de médicaments. Le personnel soignant en nombre réduit n'est pas motivé. Le pire est que les maladies jadis éradiquées aient refait surface et que peu de mesures visant la prévention du VIH/SIDA et d'autres IST soient mises en œuvre.

Les routes très vétustes et les autres voies de communication sont complètement détruites. Il est quasi impossible de relier par véhicule KINDU chef-lieu de la province à bien des chefs lieux des territoires. Toutes les routes héritées de la colonisation sont devenues impraticables. Seules des pistes relient les différents villages aux principaux centres de la province. Les voies ferrée et fluviale qui reliaient la province du MANIEMA aux autres provinces du pays sont complètement paralysées. L'unique voie de sortie reste à ce jour aérienne avec son coût prohibitif aux démunis qui forment pourtant la majorité de la population du MANIEMA.

Après la mise sur pied de différentes institutions de la transition, la plupart des résistants mai-mai ont accepté d'être démobilisés mais dès lors, peu de mesures sont prises pour leur encadrement. Déçus, ils exercent une pression sur la population et n'hésitent pas à commettre quelques exactions (vol, extorsion, viol et autres violences sexuelles...).

Plus grave, Gertrude MUNGANGA une fillette de six ans habitant rue KALIMA N° 61 dans la commune d'ALUNGULI à KINDU, a été violée par un inconnu en date du 23 décembre 2003. La violence de l'acte a ouvert un orifice qui relie les voies urinaires et annales de la fillette. Faute de soins appropriés à KINDU, il y a des fortes craintes que le cas se complique.

Ce cas aussi cruel et inhumain n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan des calvaires vécus par les enfants au MANIEMA depuis des lustres mais dont le

paroxysme est atteint avec les 2 guerres. Ils sont victimes de sévices aussi bien corporels que moraux (tortures, viol, enrôlement dans des armées, participation ou assistance à des tueries et à des traitements inhumains et dégradants, séparation de parents, pires formes de travail, mariage forcé et précoce ...). Leurs droits à la santé, à l'éducation et à l'alimentation ne sont toujours pas garantis.

En un mot, la situation de l'enfant au MANIEMA est très dramatique surtout en milieu rural d'une part et de l'autre, la fille est plus victime de violations de ses droits que le garçon.

2. RECOMMANDATIONS

Dès lors, afin de pallier tant soit peu à cette situation si calamiteuse, l'Association pour la Défense des Droits de l'Enfant ADDE en sigle recommande :

1° Au Gouvernement Congolais

- De désenclaver très rapidement la province notamment par la réhabilitation des voies ferrée et fluviale afin de favoriser la reprise de la production agricole qui constitue la principale source de revenu de la population du MANIEMA;
- De finaliser le processus de mise en place des institutions de la transition et d'assouplir leurs mécanismes de fonctionnement;
- De s'occuper en toute urgence de l'encadrement des ex-combattants démobilisés;
- De prendre des mesures urgentes visant l'éradication du viol et d'autres actes de violences dont les femmes et les jeunes filles sont victimes au MANIEMA en général et dans les milieux ruraux de cette province en particulier ;
- De disponibiliser des moyens pour l'assistance humanitaire des populations en accordant une priorité aux enfants et/ou de faciliter le travail des ONG humanitaires aussi bien nationales qu'étrangères opérant au MANIEMA;
- D'assumer en toute priorité sa responsabilité d'administrer tout le pays en nommant de toute urgence des nouvelles autorités de la territoriale et d'autres services publics de l'Etat;

- De veiller à la paie régulière de la solde des militaires et des salaires de fonctionnaires sur l'ensemble du territoire national;
- D'accorder et de libérer une provision importante pour l'éducation et la santé des enfants du MANIEMA dans le budget 2004 ;
- D'accorder une importance accrue au genre notamment par l'adoption des politiques incitatives à l'éducation de la jeune fille et à la représentation de la femme dans les organes de prise de décisions.

2° A la Communauté Internationale

- D'accorder une attention particulière aux enfants du MANIEMA en appuyant les structures (nationales et internationales) qui s'occupent d'eux aussi bien dans le cadre humanitaire que dans celui de développement durable. Dans ce processus, accorder une attention particulière à l'éducation et aux conditions de vie de la jeune fille;
- De faire pression sur les animateurs des institutions de la transition afin qu'ils respectent son calendrier;
- D'accorder un soutien et une caution au processus de transition en cours en RDC et de veiller au bien-être de la population congolaise en général et du MANIEMA en particulier;
- D'assister les structures de la société civile congolaise impliquées dans l'accompagnement de la population pendant la transition afin d'aboutir à l'échéance, à des élections libres et transparentes ;
- De s'occuper du cas de la petite Gertrude MUNGANGA qui nécessite des soins spécifiques, ses parents étant très démunis.

3° Aux ONG Internationales

- D'accroître leur assistance aux populations du MANIEMA en général et aux enfants de cette entité en particulier;
- D'accorder un appui conséquent aux structures opérant dans les Zones qu'elles ne peuvent atteindre;

- D'accorder une priorité à l'enfant dans tous les projets à mettre en œuvre au MANIEMA en insistant sur l'amélioration des conditions de vie et de la compétitivité de la fille ;
- De s'occuper du cas de la petite Gertrude MUNGANGA qui nécessite des soins spécifiques, ses parents étant très démunis.

Fait à Kinshasa, le 05 Février 2004

Patrick DJANGA KATAKALA

Secrétaire Général